

Voici dix lépreux et un étranger, un Samaritain, parmi eux, c'est-à-dire, un homme doublement lépreux :

- lépreux parce que malade de la lèpre (impur) ;
- et « lépreux » parce qu'étranger et considéré par les Juifs comme un hérétique, un « hors-la-loi ».

Ces dix lépreux sortent brusquement de la légalité : ils entrent dans un village, alors que cela leur est interdit par la loi juive, leur ordonnant de se tenir à l'écart loin des lieux habités. Or les voilà qu'ils viennent à la rencontre de Jésus, alors qu'ils avaient ordre de s'éloigner des passants en criant : « impur ! impur ! ».

Au lieu de cela, ils crient : « Jésus, maître, prends pitié de nous ». Et voilà que Jésus les envoie se montrer aux prêtres, pour faire constater qu'ils étaient guéris, alors qu'ils ne le sont pas encore tout à fait. Ils ne le seront qu'en chemin.

Selon la LOI, Jésus n'aurait dû demander d'aller voir les prêtres qu'après les avoir guéris. Ce qui veut dire que Jésus prend la liberté par rapport à la LOI : il prend la liberté de parole.

Cela veut dire, probablement, que la PAROLE de Jésus libère la vie : elle fait naître, elle fait vivre les marginaux, les morts-vivants que la lèpre avait exclus de la vie sociale, notamment. Et parmi eux, le seul qui « rende grâce à Dieu » est le Samaritain, le « hors-la-loi ». Celui qui est deux fois mort aux yeux de la société.

Jésus ne renie pas le rite prévu ; il commande aux lépreux d'aller se montrer aux prêtres, c'est prévu par la LOI. Désormais, ce n'est plus l'homme qui est fait pour le rite, ce sont les rites qui sont faits pour l'homme.

Dans cette histoire tout semble se passer normalement : règles et coutumes sont respectées. Les lépreux s'arrêtent « à distance » ; c'est prévu par la LOI.

Impurs, ils restent en dehors du camp.

Jésus rappelle aussi le code prévu dans le livre du Lévitique. Une fois guéris et déclarés comme tels par les autorités, ils peuvent reprendre leur place dans la société.



Un seul lépreux bouleverse l'ordre normal des choses. C'est le Samaritain. Il semble que le non-juif soit n'a pas compris l'ordre de Jésus (aller se montrer aux prêtres) soit il l'a oublié ou il en a méconnu l'importance légale.

L'essentiel est qu'il revient vers Jésus et rend grâce.

Les autres sont restés dans la légalité et ne sont pas entrés dans le monde de la gratuité.

Plus tard, Saint Paul, juif et pharisien, dans sa lettre à la communauté chrétienne des Galates écrira : « Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, sujet de la Loi, afin de racheter les sujets de la Loi, afin de nous conférer l'adoption filiale. »

Jésus, effectivement, ira jusqu'à Jérusalem se présenter aux prêtres et il fera, de ce fait, éclater leur ordre, le relativisera. Et c'est comme cela qu'il révélera la GRATUITE de l'amour du Père.

Et cela, c'est un Samaritain, qui, sans le savoir, sans doute déjà l'annonçait.

